



Une mosaïque de territoires éloignés

- Les **territoires ultramarins** sont des territoires français situés en dehors du continent européen, sous les Tropiques ou dans les régions polaires. Ils sont très éloignés de la France métropolitaine.
- **5 DROM** = Départements et Régions d'Outre-Mer (**Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, La Réunion**) régis par le même droit qu'en métropole.
- Ailleurs, des droits spécifiques s'appliquent, concédant plus ou moins d'autonomie : **5 COM** = Collectivité d'Outre-Mer (**Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Wallis-et-Futuna**) + Les **TAAF** = **Terres Australes et Antarctiques Françaises** (**Îles Eparses, Crozet, Kerguelen Nouvelle-Amsterdam, Terre Adélie**) + **Nouvelle-Calédonie + Clipperton**
- Ce sont des **îles ou archipels**, à l'exception de la Guyane. Par exemple, **la Polynésie française compte 5 archipels dispersés sur 2,5 millions de km²**.
- Ils abritent tous une **biodiversité** exceptionnelle (nombre d'espèces vivantes sur un espace donné) et offrent des paysages paradisiaques, ce qui en fait des **destinations touristiques** prisées.

Une difficile intégration régionale

Leur **niveau de développement** reste inférieur à celui des autres régions françaises. En effet, l'industrialisation est faible, et le chômage est élevé. Leur économie est très **dépendante** des **subventions nationales ou européennes** (aides accordées à un territoire par les administrations), et des prestations sociales (aides accordées à un ménage dans des domaines sociaux : vieillesse, santé, famille, chômage, pauvreté, invalidité).

Grâce à ses subventions, les territoires ultramarins français sont attractifs pour leurs voisins. Ces inégalités engendrent des **flux migratoires régionaux**.

Une mise en valeur inégale

Ces territoires connaissent une forte **littoralisation** (concentration des hommes et des activités sur les littoraux) car **l'intérieur des terres est enclavé** et/ou montagneux.

Les **infrastructures de transport** (ponts, aéroports, ports) constituent des aménagements importants permettant d'assurer les liaisons entre les îles d'un archipel, avec les pays voisins ou avec la métropole. Ils ont aussi vocation à développer le tourisme, notamment **l'écotourisme** ou tourisme durable (développer l'économie touristique sans dégrader les ressources).